

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "usine traitement eau
potable" sur la base de données ARIA - État au
08/06/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "usine traitement eau potable":

- Contient : usine traitement eau potable

Accident

Impact d'un ouragan sur une usine de dessalement de l'eau

N°50348 - 06/09/2017 - FRANCE - 978 - SAINT-MARTIN

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50348/>

Une usine de production d'eau potable par dessalement est à l'arrêt après le passage de l'ouragan Irma sur l'île. L'arrêt de l'installation semble principalement dû à une rupture de son alimentation électrique (ARIA 50350). L'installation nécessite une alimentation de 240 kVA pour fonctionner. L'exploitant possède une réserve de 10 000 m³ d'eau. Cette eau était potable, mais l'ouragan a détérioré le couvercle de la cuve. L'eau ayant été exposée aux conditions extérieures, l'exploitant procède à des analyses pour caractériser sa qualité. Il retraite ensuite cette eau pour la rendre potable. Deux navires militaires transportent de l'eau potable vers l'île. L'exploitant de l'usine fait transporter 3 groupes électrogènes de 60 kVA par avion. Ils sont complétés par 3 groupes de 22 kVA réquisitionnés et transportés depuis une autre île par les autorités. L'exploitant vérifie alors l'état de la prise d'eau de mer, dans le but de remettre en service une tranche de l'usine produisant 1 000 m³/j. L'exploitant possède également une unité mobile de dessalement. Elle se trouve sur un autre continent à 6 120 km. Les autorités organisent son transport en avion. 5 semaines après, cette unité de dessalement est mise en service pour une capacité supplémentaire de 4 000 m³/j.

Au-delà des problèmes de production et de disponibilité d'eau potable, l'exploitant ne peut pas distribuer cette eau par son réseau de canalisations, car les habitations sont détruites. Il met donc en place un moyen de distribution alternative de l'eau aux populations.

Accident

Impact d'un ouragan sur une usine de dessalement de l'eau

N°50346 - 06/09/2017 - FRANCE - 977 - SAINT-BARTHELEMY

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50346/>

Une usine de production d'eau potable par dessalement voit son activité suspendue lors du passage de l'ouragan Irma. L'exploitant dispose de réserves d'eau potable, lui permettant de maintenir l'alimentation des usagers de la ville où est située l'installation, et en particulier de l'hôpital. L'interruption de la production est due à une rupture de l'alimentation électrique (ARIA 50344). Celle-ci est rapidement rétablie, permettant la reprise du dessalement et de la production d'eau potable.

Accident

Feu de transformateur dans une usine de traitement des eaux

N°49243 - 10/02/2017 - FRANCE - 91 - VIRY-CHATILLON

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49243/>

Vers 19h45, un feu se déclare sur un transformateur électrique au niveau du tableau général basse tension (TGBT) dans une entreprise de traitement des eaux. Ce tableau est situé dans une des zones du bâtiment électrique de 900 m² qui comprend 4 zones. Les services de l'électricité coupent le courant pour que les secours puissent intervenir en

toute sécurité. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de dévidoirs à poudre. Aucun impact sur l'environnement n'est à déplorer. Les 4 zones sont totalement détruites. Les entreprises voisines assurent la distribution d'eau potable.

Accident

Inondation d'une usine de traitement d'eau potable

N°48101 - 31/05/2016 - FRANCE - 77 - SOUPPES-SUR-LOING

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48101/>



Suite à de fortes pluies, les installations d'une usine de traitement de l'eau sont inondées. L'usine est arrêtée. Le réseau est alimenté par des réserves en attendant le retour à la normale. Les habitants sont appelés à limiter leur consommation d'eau potable. L'exploitant distribue 16 000 bouteilles d'eau et fait venir un camion-citerne d'eau.

Accident

Inondation d'une usine suite à la rupture d'une canalisation

N°48109 - 30/05/2016 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES

C28.15 - Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48109/>



Vers 5h45, une canalisation d'eau (D 100 mm, en PVC) se rompt dans une usine de pièces de mécanique. L'eau se répand sur les 1 000 m² de l'atelier de coupe et sur une hauteur de 3 cm. Elle se mélange à l'huile présente dans les bacs de rétention de l'atelier. Une partie de cette eau pollue la COMBEAUTE suite à des problèmes d'étanchéité des fosses. Cette huile est miscible dans l'eau et toxique pour les organismes aquatiques. Une société spécialisée pompe le déversement sans relever de mortalité de poissons. La présence d'eau a généré des dégâts matériels sur des machines, matériels informatiques, archives, plancher et faux plafond. L'entreprise enregistre une perte de production du fait que son personnel est occupé à nettoyer le site.

La rupture de canalisation fait suite à une surpression en provenance du réseau d'eau de la commune.

Un contrôle des isolements électriques des machines est prévu avant leurs remises en route. Un inventaire des points de corrosion doit être réalisé. Les armoires électriques feront l'objet d'un contrôle thermographique. Un détecteur de pression doit être installé sur la canalisation d'arrivée d'eau potable, relié à une alarme et asservi à la fermeture de vannes. En attendant, le site prévoit de couper l'eau en dehors des horaires de fonctionnement.

Accident

Pollution d'un cours d'eau suite à un incendie dans une usine

N°47755 - 06/03/2016 - FRANCE - 2A - BASTELICACCIA

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47755/>



Un dimanche vers 8h50, un feu se déclare dans une entreprise de fabrication de pièces en

matériaux composites. L'alarme incendie se déclenche. Un rondier se rend sur place pour effectuer une levée de doute. Il appelle les pompiers. L'embrasement concerne 75 % d'un atelier de traitement de 1 200 m² abritant des produits chimiques (acides, chrome VI, soude). Le sinistre est maîtrisé vers 11 h. La plupart des produits chimiques sont contenus dans les rétentions du site. Toutefois une partie de ces produits mélangée avec les eaux d'extinction incendie se déversent dans le réseau d'eau pluviale puis la rivière en aval. Les stations de pompage d'eau potable en aval sont arrêtées. Des consignes sont données à la population et aux exploitants agricoles pour ne pas utiliser l'eau de la rivière et pour ne pas faire paître le bétail aux alentours de la rivière. Une reconnaissance aérienne est réalisée en vue d'évaluer l'impact de la pollution sur la GRAVONE. Des prélèvements et des mesures de la pollution du cours d'eau sont également réalisés dès le lendemain. Les analyses de qualité des eaux ne montrent pas de détérioration de la qualité des eaux sur le long terme. Un chantier de dépollution est mis en oeuvre dans les 3 mois qui suivent la pollution. Au total, 230 t de terres sont excavées et envoyées en traitement.

L'incendie pourrait être dû à un dysfonctionnement électrique en lien avec un orage qui a eu lieu dans la nuit précédent le début du sinistre.

Quelques mois après l'accident le site lance une procédure de cessation d'activité.

Accident

Pollution du réseau d'eau potable

N°47176 - 18/09/2015 - FRANCE - 53 - LAVAL

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47176/>

Dans la nuit de vendredi à samedi, 5 500 m³ d'eau non traitée de la MAYENNE sont introduits accidentellement dans le réseau d'eau potable d'une station de traitement des eaux. Un ensemble de 9 communes regroupant 90 000 habitants est concerné. La population est invitée, par communiqué de presse, à ne pas consommer l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir. L'activité des entreprises agro-alimentaires est stoppée. L'usine des eaux procède au traitement des réserves. Les services de secours vidangent les canalisations par ouverture des poteaux incendies.

Le lundi, les résultats d'analyse des eaux prélevées le samedi ne montrent aucune anomalie. Les restrictions d'usage de l'eau sont levées. Il est conseillé aux habitants de vidanger les installations domestiques pendant quelques minutes avant usage. Une défaillance technique (défaut de transmission par fibre optique) de la station de traitement d'eau est à l'origine de l'incident.

Accident

Incendie de galettes de nitrocellulose dans une usine de systèmes de propulsion tactique

N°46815 - 05/07/2015 - FRANCE - 33 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46815/>



Événements et intervention

A 23h30, un feu se déclare dans une usine classée Seveso seuil haut spécialisée dans la fabrication de propulseurs et de composants pour missiles, roquettes, drones, cibles et générateurs de gaz.

« Galette » : mélange de nitrocellulose imprégnée de nitroglycérine

Produit explosif, très toxique,

L'incendie concerne 120 m² dans un dépôt de 700 m² stockant 46 t de nitrocellulose imprégnée de nitroglycérine (mélange nommé « galette ») conditionnée en fûts métalliques ou carton.

Les pompiers du site interviennent et appellent les secours publics en renfort. Le POI est déclenché et un périmètre de sécurité est établi. Les pompiers arrosent les produits depuis l'extérieur du bâtiment et protègent les bâtiments contigus. Le feu est éteint vers 6h30 après intervention des pompiers à l'intérieur du bâtiment.

très inflammable, avec
risque d'explosion par
choc/friction/feu/autre
source d'ignition

Danger d'incendie avec
émission de vapeurs
nitreuses

Taux d'humidité de 25 %
minimum exigé pour le
transport

Conséquences

Une partie des 5,8 t de galettes stockées en fûts carton a brûlé. Les reliquats de produits imbrûlés sont répandus sur le sol. Les événements en matériaux légers de la toiture du bâtiment sont endommagés. Pour sécuriser la zone, les faux plafonds sont détruits par les pompiers. Des morceaux de ce faux plafond, contenant de l'amiante, tombent et se mélangent aux déchets pyrotechniques.

Aucun bassin de confinement des eaux d'extinction n'étant présent, les 1 250 m³ d'eaux rejoignent la JALLE DE BLANQUEFORT après passage dans un décanteur. Une mortalité aquatique est constatée. Par précaution, 2 captages d'eau potable en aval du site sont arrêtés.

Suites données

Deux arrêtés d'urgence sont pris pour imposer à l'exploitant une analyse des risques de la situation dégradée et des mesures de mise en sécurité. Les lots de galettes emballés en fûts carton sont reconditionnés en fûts métalliques. Les galettes épandues au sol sont arrosées en continu pour garantir l'humidité du produit et les eaux sont collectées. Les fûts intacts sont humidifiés et déplacés. La présence d'amiante dans les résidus d'incendie complique leur évacuation. Des sociétés spécialisées sont sollicitées. Le bâtiment est remis en état avant toute reprise d'activité.

Des analyses sont réalisées pour évaluer les impacts sur le cours d'eau. Les réseaux impactés par l'incendie sont nettoyés avant la réouverture des captages.

En février 2017, l'exploitant est condamné à 20 000 EUR d'amende pour pollution de la JALLE.

Analyse des causes

L'accident est survenu un dimanche soir. Le bâtiment était fermé depuis le vendredi en fin d'après-midi. De fortes chaleurs sévissaient depuis plusieurs jours. Une analyse approfondie doit permettre d'identifier ce qui a perturbé la stabilité du produit. Selon l'exploitant, la cause thermique serait la plus probable. Une autre hypothèse est la cause électrique.

L'exploitant ne respecte pas la fréquence de contrôle de la stabilité des fûts de galettes.

Aucune détection incendie et aucun moyen d'extinction automatique ne sont présents dans le bâtiment. Le réseau de sprinklage est hors service depuis plusieurs années.

Mesures prises

L'exploitant :

- réviser son étude de dangers

- révisé son POI
 - installe un système de détection incendie ainsi qu'un bassin de récupération des eaux d'extinction dans les bâtiments de stockage de galettes
 - renforce la vigilance par rapport aux conditions de stockage (taux d'humidité de 25 % minimum, durée de stockage limitée à 2 ans).
-

Accident

Fuite d'ozone dans une usine d'eau potable

N°46039 - 09/12/2014 - FRANCE - 77 - NANTEUIL-LES-MEAUX

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46039/>



Un débitmètre d'ozone (O3) se rompt dans une usine de potabilisation d'eau. Une fuite d'ozone se produit. Le personnel arrête l'installation et évacue le site. Un employé présentant d'importants troubles respiratoires est pris en charge par les pompiers. Le bâtiment est ventilé. Le responsable technique remplace le débitmètre et redémarre l'installation.

L'alimentation en eau de la population n'est pas perturbée. La victime a accroché le débitmètre provoquant sa rupture.

Accident

Fuite d'acide chlorhydrique dans une usine de traitement d'eau potable

N°45714 - 12/09/2014 - FRANCE - 29 - PONT-L'ABBE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45714/>

Une fuite d'acide chlorhydrique se produit, vers 17 h, dans la partie technique de l'usine communautaire de production d'eau potable. Alertés par les agents de l'exploitant, 30 pompiers interviennent vers 19 h. Ils pompent le liquide qui s'est répandu dans la cuvette de rétention pour le transférer dans une cuve sécurisée. Les secours confinent 2 habitations riveraines. L'usine est mise à l'arrêt vers 17 h et redémarrée après contrôle de son bon fonctionnement à 9 h 30 le lendemain matin. L'incident n'a pas occasionné de pénurie d'eau pour les habitants.

Accident

Incendie d'une usine de contreplaqué

N°44112 - 23/07/2013 - FRANCE - 57 - PHALSBOURG

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44112/>



Un feu se déclare vers minuit sur une presse dans un atelier de production de 6 000 m² d'une usine de contreplaqué. Le dispositif d'extinction automatique (sprinkler) se met en route mais ne parvient pas à empêcher la propagation de l'incendie par le toit. Le feu est visible à 10 km et émet d'importantes fumées. Différents produits chimiques sont présents sur le site (urée technique, nitrate d'ammonium, colle...).

Une centaine de pompiers déploie plusieurs lances à eau et protège des cuves de colle. Le sinistre se propage à 7 des 8 silos implantés au sein des installations de production

généralisant l'auto-combustion des sciures de bois. Un périmètre de sécurité est établi autour des capacités. Des particules enflammées provoquent des départs de feu dans d'autres zones de l'établissement.

Après épuisement de la réserve incendie, les pompiers utilisent le réseau public de la commune de Danne-et-Quatre-Vents, conduisant à une rupture d'alimentation d'eau potable pour les habitants. Une noria de camions est également organisée avec un point de pompage dans le canal de Lutzelbourg à 4 km. Les silos, refroidis par l'extérieur, menacent de s'effondrer (flux thermiques, poids des eaux d'extinction). Des experts préconisent le démontage des structures. L'industriel devra proposer à l'inspection des IC une méthodologie de démontage afin d'éviter les risques d'explosion.

Les eaux d'extinction sont contenues sur le site (1 250 m³), sauf une partie qui s'est écoulée dans le milieu naturel à cause de la défaillance d'un obturateur. Elles sont analysées par un laboratoire spécialisé (HAP, DCO, MES...). Des analyses des fumées, des sols et végétaux sont par ailleurs prescrites par l'inspection des IC (HCN, NO_x, PCB...). L'exploitant devra également traiter l'ensemble des déchets du sinistre dans des filières spécialisées.

Les conséquences économiques de l'accident sont importantes pour l'entreprise : installations de fabrication de panneaux détruites, impacts sur les sociétés sous-traitantes de l'entreprise. Le site étant déficitaire depuis 2007, le groupe auquel il appartient décide de le fermer définitivement laissant 142 salariés sans activité.

Accident

Fuite sur une conduite de dessablage d'une usine hydroélectrique.

N°43788 - 03/04/2013 - FRANCE - 66 - OLETTE

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43788/>

A l'issue de travaux d'entretien, la conduite de dessablage de la chambre d'eau d'une usine hydroélectrique est remise en eau à 9h40 ; 10 minutes plus tard, un technicien posté à l'usine détecte un écoulement d'eau dans le chemin d'accès à l'usine. Il alerte l'équipe située à la chambre d'eau qui ferme immédiatement la vanne de dessablage. La fuite cause un ruissellement de boue qui endommage un chemin desservant une station de traitement d'eau potable et obstrue la N116. L'exploitant routier nettoie celle-ci avant sa réouverture après 1 h. Le chemin est réhabilité avec une mini-pelle et le fossé d'un riverain obstrué de limon est curé le lendemain.

Après inspection, les techniciens de l'usine constatent un déboîtement au niveau de la bride aval de la manchette de jonction auto-bloquée mise en place lors de la réhabilitation du tronçon de conduite de dessablage enterrée.

Accident

Fuite d'huile hydraulique dans une usine de travail des métaux.

N°43028 - 09/11/2012 - FRANCE - 09 - PAMIERS

C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43028/>



Une fuite d'huile hydraulique d'une presse se produit dans une usine de travail des métaux à la suite de l'ouverture d'une électrovanne d'un réservoir tampon, séparateur de phase eau / huile, après une défaillance électrique. L'hydrocarbure s'écoule dans le réseau d'eaux

pluviales de l'entreprise muni d'un décanteur-déshuileur, et se déverse dans un canal puis dans l'ARIEGE. Les pompiers sont alertés vers 18 h à la suite de la découverte d'irisations sur la rivière. Les secours mettent en place un batardeau pour contenir la pollution dans l'établissement. Le lendemain, le pompage de l'usine d'eau potable de la commune de Saverdun est interrompu et les habitants sont alimentés par un autre réseau de distribution ; la préfecture demande à la population de limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire. L'agence régionale sanitaire (ARS) informe de l'accident les stations de captage en aval du rejet. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et des absorbants sur le canal et l'exploitant pompe 8 m³ d'huile hydraulique dans son réseau et dans le décanteur du site. Les buvards et boudins sont régulièrement remplacés au fur et à mesure de leur saturation. Le réseau interne du site est nettoyé les jours suivants. Le barrage flottant est maintenu en place jusqu'au 19/11. Selon l'exploitant, l'inefficacité du déshuileur du site serait due au caractère émulsionnant de l'huile hydraulique en régime turbulent. Il interroge le fabricant du séparateur et le fournisseur d'huile sur ce point.

Accident

Pollution de la nappe phréatique par des nitrosamines provenant d'une usine pharmaceutique

N°42466 - 23/07/2012 - FRANCE - 76 - BOLBEC

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42466/>



Une pollution de la nappe phréatique par de la N-nitrosomorpholine (famille des nitrosamines) est découverte lors d'une campagne de recherche de substances indésirables dans les eaux destinées à la consommation humaine. La substance en cause, potentiellement cancérigène, provient d'une usine de produits pharmaceutiques. La préfecture, sur les recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), interdit l'usage de l'eau (du robinet et des puits privés) à des fins alimentaires (boisson et cuisson des aliments). L'usage pour la toilette, le nettoyage des aliments et l'alimentation des animaux est en revanche autorisé. Cette décision s'applique intégralement à 12 communes (11 470 habitants) et en partie à 5 autres (17 261 habitants potentiellement concernés). Des distributions d'eau sont organisées et les personnes impactées peuvent également chercher 5 l d'eau de source par jour dans une source privée sur la commune de Gruchet-le-Valasse.

La N-nitrosomorpholine est issue de la réaction de la morpholine avec des nitrites. L'industriel indique que cette réaction de nitrosation n'est pas réalisée dans ses synthèses de fabrication mais que ce le polluant est issu de sa station de traitement biologique des effluents liquides (STEP). L'usine est arrêtée et d'importants travaux sont menés en urgence sur la STEP : les bassins de traitement sont vidés dans quatre réservoirs souples temporaires installés en quelques jours puis nettoyés. Les 10 000 m³ de boues (450 camions) sont ensuite éliminés par incinération à 900 °C dans des sites spécialisés et habilités. Le coût de l'opération est estimé à 1 million d'euros. Un mois après les faits, la presse évoque une reprise de production avec les effluents contenant la morpholine différenciés et toujours envoyés en destruction par incinération (120 m³/j). L'industriel réalise une étude des sols de l'usine et de la nappe phréatique ; des travaux de dépollution supplémentaires pourraient être ordonnés. Les restrictions d'usage de l'eau sont levées le 29 août pour une partie des communes concernées.

Accident

Fermeture intempestive de la vanne d'un barrage alimentant une usine de potabilisation

N°42423 - 15/07/2012 - FRANCE - 2A - PORTO-VECCHIO

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42423/>



La vanne principale située en pied d'un barrage d'alimentation en eau potable se met intempestivement en sécurité (position fermée) durant la nuit, sans que le dispositif de télésurveillance ne retransmette l'avarie. L'alimentation d'une usine de traitement des eaux est interrompue. De 17 h jusqu'à 11h30 le lendemain, les villes de Porto-Vecchio, Lecci, et San-Gavino-di-Carbini (50 000 personnes dont 11 000 résidents et un fort afflux touristique) sont privées d'eau. Le réseau incendie municipal est inopérant. Les abonnés sont informés par le fournisseur d'eau. La mairie contacte les personnes fragiles ainsi que les maisons de retraites et les cliniques. Une distribution d'eau en bouteille est organisée à la caserne des pompiers.

La réouverture de la vanne en mode manuel à 17 h le 15/07 permet de réalimenter la première station de traitement à 23 h. Le retour à la normale a lieu dans la nuit. L'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue des analyses le 16/07.

Accident avec fiche détaillée

Rupture d'un bac de liqueur noire

N°42401 - 05/07/2012 - FRANCE - 33 - BIGANOS

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/42401/



Un bac de liqueur noire de 5 000 m³ en phase de remplissage se rompt à 14h30 dans une papeterie située à 5 km à l'est du bassin d'Arcachon. La liqueur noire est un résidu de fabrication du papier fortement basique. Composée de matières organiques, de soude et d'autres produits chimiques, elle est utilisée comme combustible des chaudières servant à produire la pâte à papier ; 4 000 m³ de produit à 85 °C se répandent sur 2 à 3 ha dans le site. Après destruction d'un muret de rétention, 100 m³ de produit se déversent dans le LACANAU puis la LEYRE. Le reste du produit rejoint une lagune de secours. L'exploitant obstrue le fossé d'eaux pluviales mettant en connexion le site et le LACANAU en 2 endroits avec de la terre. Il arrête également ses installations, déclenche son POI et évacue le personnel. L'aide d'un organisme spécialisé dans les situations d'urgence est sollicitée et un réseau de mesure est déployé sur les 2 cours d'eau impactés. Selon la presse, 300 kg de poissons morts sont récupérés sur les berges, des reconnaissances aériennes évaluent la longueur de la pollution à 2 km. La préfecture interdit la baignade et la navigation. La gendarmerie veille à l'application de ces mesures. L'alimentation en eau potable n'est pas menacée, aucun captage ne se situant dans la zone concernée. Les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon sont informés de la pollution. La préfecture tient une conférence de presse à 22 h.

Le lendemain, les analyses ne relevant plus de traces de pollution, les interdictions de baignade et de navigation sont levées. Une série d'arrêtés préfectoraux d'urgence sont pris afin de :

- récupérer et éliminer les produits épandus (06/07;09/07;03/08) ;
- autoriser le démarrage partiel des installations dans le but de vidanger un lessiveur pour permettre la maintenance d'une tuyauterie d'injection de liqueur noire (20/07;14/08) ;
- réaliser une étude d'impact de l'accident sur les eaux de surface, les sédiments, les eaux souterraines et les sols notamment au regard des enjeux naturels de la zone

Natura 2000 des vallées de la grande et de la petite Leyre (06/07) et proposer des mesures de remédiation (06/07) ;

- identifier les causes de l'accident (06/07) ;
- autoriser le redémarrage de l'établissement à la vue de l'ensemble des contrôles, travaux de réparation et mesures prises par l'exploitant (23/08).

L'industriel fait traiter l'ensemble de la pollution confinée sur site par expédition vers des unités de traitements de déchets autorisées, une unité de traitement mobile acheminée par camion et par un traitement batch in situ. Les effluents résiduels des 2 dernières filières sont rejetés après traitement dans le décanteur physico-chimique de la station d'épuration de l'usine.

Pour pouvoir redémarrer, l'exploitant contrôle 107 des 194 cuves du site, dont la totalité des bacs contenant de la liqueur noire. 16 bacs sont d'ailleurs arrêtés à l'initiative de l'industriel (12 l'étaient déjà avant l'accident) et la capacité de remplissage de certains réservoirs limitée. Un autre bac de liqueur noire construit une année avant celui qui s'est rompu sera remplacé par un neuf. L'industriel envisage également la reconstruction à neuf de la lagune de secours en 2014. Les pertes de production liées à l'accident sont importantes, le PDG de l'entreprise estime dans la presse qu'une journée d'arrêt de l'usine représente un coût de 200 Keuros, soit plus de 6 Meuros depuis le 05/07. Toutefois, de nombreuses opérations de maintenance sont anticipées afin d'éviter l'arrêt technique planifié du 9 au 21/09/12.

Le bac présentait des signes de vétusté et de corrosion. L'exploitant avait planifié des contrôles complémentaires sur ce bac fin juillet 2012 pour s'assurer de son aptitude à être maintenu en service. Dans le cadre de l'enquête judiciaire, une première expertise est réalisée sur un fragment du bac, dans le but de déterminer l'origine de l'accident.

Trois mois après l'accident, 3 personnes sont suivies psychologiquement. Les pertes de production sont supérieures à 10 millions d'euros et les coûts des travaux de dépollution sont évalués à plus d'un million d'euros. Les dommages matériels dans l'établissement sont estimés entre 2 et 10 millions d'euros. Dans une approche s'apparentant à l'application de la loi de responsabilité environnementale, un suivi de l'impact est demandé à l'exploitant jusqu'en 2014 sur les eaux souterraines et de surface, ainsi que la faune, les habitats et la flore.

La cour d'appel de Bordeaux condamne le 17/02/2015 l'exploitant à une amende de 30 000 euros. L'industriel doit également verser 40 000 euros de dommages et intérêts à 4 associations environnementales. En première instance, en septembre 2013, le tribunal correctionnel de Bordeaux avait relaxé l'usine. A l'époque, le tribunal avait considéré que l'accident était imprévisible et que la responsabilité pénale du papetier ne pouvait être engagée.

Accident

Feu dans une usine de découpe de viande

N°42327 - 22/06/2012 - FRANCE - 29 - BANNALEC

C10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42327/>



Vers 18 h dans une usine de découpe de viande, un feu en 3 points distincts dans la salle des machines des installations de réfrigération se propage par les panneaux sandwichs aux combles du bâtiment. Les fumées incommodes 6 personnes dont 3 seront hospitalisées.

Tout en protégeant les 2,5 t d'ammoniac (NH3) contenues dans le bâtiment, les pompiers

assistés d'une CMIC parviennent à éteindre l'incendie à 19 h, puis ventilent les locaux. Un 2ème foyer impliquant 100 m de câbles sera éteint à 21 h. Pour éviter toute pollution d'un ruisseau proche, l'exploitant ferme la vanne d'écoulement du bassin de rétention d'eau incendie et sécurise la vanne d'isolement. L'intervention des secours s'achève à 0h44.

Le feu serait d'origine électrique. Les énergies sont coupées dans l'établissement et une société spécialisée est contactée pour vidanger les installations sinistrées.... Le stock de viande (10 t de marchandises, 30 t de matières premières et 15 t de produits finis) est évacué du site. La production est arrêtée. Une centaine d'employés est en chômage technique pour plusieurs semaines.

Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. L'inspection des IC constate les dommages quelques jours plus tard : calorifugeages abîmés ou détruits et dépôts de suie sur de nombreuses canalisations NH3 autour des compresseurs et sur des organes de sécurité (vannes, purges automatiques...), canalisations et organes de sécurité proches du réservoir d'NH3 dégradés par le flux thermique, calorifugeage et indicateur de niveau du réservoir endommagés. Plusieurs non-conformités sont également notées : installation sinistrée insuffisamment surveillée, intervention d'une société extérieure sur les coffrets électriques dans la salle des machines non accompagnée et non informée des risques résiduels, non fonctionnement de l'installation de pré-traitement, conteneurs d'NH3 stockés hors rétention....

Des arrêtés préfectoraux d'urgence imposent la mise en sécurité du site en précisant les conditions de vidange des circuits NH3 et de redémarrage des installations : audit détaillé des installations de réfrigération par un tiers, mise à jour de l'étude de danger des installations.... Aucun conteneur d'NH3 ne devra être stocké sur le site, mais évacué dès que rempli. Une expertise devra établir un inventaire des équipements susceptibles d'être affectés par une cause similaire à celle qui a provoqué cet incendie. Un diagnostic de mise en sécurité des structures de la salle des machines sera enfin réalisé, ainsi qu'un inventaire de tous les équipements abrités dans la salle des machines, impactés ou non par l'incendie, et des éléments de structure (poteaux, poutres...).

Accident

Incendie d'une centre de recyclage de papier

N°41754 - 10/02/2012 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41754/>

Un feu se déclare vers 9 h dans un bâtiment de stockage de balles de papiers et de cartons de 2 000 m² appartenant à une entreprise de recyclage. Le site est implanté dans une zone sensible, proximité : d'une voie ferrée, d'une darse reliée à la SEINE et d'un dépôt pétrolier de 55 000 m³. Elle se trouve également à 2 km des pistes de l'aéroport d'Orly. En raison des risques de propagation, l'intervention des secours publics mobilise des moyens importants : 176 pompiers venus de 13 casernes avec 56 engins. Les 70 employés du site sont évacués et un dispositif hydraulique conséquent est mis en place (11 lances dont 1 sur échelle). La police, le maire, le préfet ainsi que les services du gaz et de l'électricité se rendent sur place.

La fumée de l'incendie ne perturbe ni la navigation aérienne ni le trafic ferroviaire. Un barrage flottant est installé dans la darse pour prévenir tout rejet d'eau d'extinction dans le fleuve. Une usine de traitement de l'eau potable en aval du site est informée de l'accident, mais son activité n'est pas touchée. Le feu est maîtrisé à la mi-journée mais la lutte continue jusqu'au lendemain 3 h. La préfecture réquisitionne une grue à pince (pelleteuse à chenilles avec une griffe hydraulique) dans un département voisin, pour permettre le déblaiement des balles de papier inaccessibles autrement, et parfaire l'extinction des 1 000

m² qui ont brûlé au côté des autres engins lourds de l'exploitant. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 70 employés qui seront reclassés dans un des deux autres sites régionaux du groupe.

D'après la police, le feu serait d'origine accidentelle. Une décharge d'électricité statique se serait produite lorsque le bras métallique d'un engin de chantier serait entré en contact avec le papier, phénomène amplifié par le froid sec et intense le matin de l'accident (t° ambiante de - 5 °C).

Accident

Pollution de l'ELLE avec incidence sur station de potabilisation située en aval

N°40866 - 21/08/2011 - FRANCE - 56 - PLOURAY

C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40866/>



Un dysfonctionnement de la station d'épuration d'une usine de transformation et conservation de viande de volaille entraîne un dépassement des paramètres azote (N-NH₄), DCO et MES, provoquant la pollution du STANVEN puis de l'ELLE. L'inspection des installations classées est avertie le 22/08 d'une dégradation de la qualité des eaux prélevées dans l'ELLE au niveau de la station de potabilisation d'eau de Barrégan située à 13 km en aval du rejet de la station d'épuration. Le 23/08, une visite du site est réalisée par l'inspection dans le but de contrôler le bon fonctionnement de la station d'épuration de l'usine et d'effectuer des prélèvements. L'échantillon recueilli au niveau du poste de rejet en sortie de station indique une concentration en azote de 21 mg/l (exprimée en N-NH₄) et l'onde de pollution pour ce paramètre, mesurée ce même jour au niveau de la station d'eau potable, donne une valeur de 2,8 mg/l. Cette pollution, aggravée par le manque de dilution du à l'étiage sévère de la rivière, entraîne une dégradation de la qualité de l'eau potable pour 8 000 personnes (présence de chloramine et de chlore dans l'eau distribuée) et par conséquent, des difficultés importantes d'approvisionnement en eau potable de la population pendant 4 jours.

Ce rejet polluant est dû à un dysfonctionnement sur l'un des 3 bassins d'aération de la station d'épuration dont le pont brosse, vétuste, ne fonctionne plus depuis le 18/08. La panne concerne l'organe de démarrage de ce dernier. Par ailleurs, la méthode de suivi des indicateurs d'abattement de l'azote (N-NH₄) est inadaptée (méthode par réactif sur bandelettes imprécise). Enfin, le directeur du site étant absent au moment de l'incident, aucune suppléance n'avait été prévue et ce dernier n'avait pas été informé de la panne survenue sur cet équipement d'aération. L'inspection des installations classées constate par ailleurs que les données de l'auto-surveillance des rejets aqueux des mois de mai, juin et juillet n'ont pas été transmises dans les délais fixés.

A la suite de cet incident, en attendant que la pièce défectueuse soit remplacée, les mesures suivantes sont prises : diminution de la charge entrante dans le bassin défectueux, renforcement de l'oxygénation sur l'autre pont brosse du bassin défectueux et sur les 2 autres bassins. L'exploitant estime que ces mesures devraient permettre de maintenir une concentration d'azote en sortie de station comprise entre 5 et 10 mg/l.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure de corriger la situation sous 24 h, proposé le 24/08, est signé le 25/08. Ce même jour, une visite de l'inspection des installations classées est prévue avec prélèvement. Si ce dernier n'est pas conforme, un nouveau prélèvement sera effectué le lendemain.

Accident

Fuite de produit chimique dans une usine de travail des métaux.

N°40191 - 24/04/2011 - FRANCE - 60 - BRETEUIL

C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40191/>



Une fuite est constatée vers 20 h sur un réservoir de 13 m³ de produit chimique (pH neutre) dans une usine de travail mécanique des métaux en inactivité pour le week-end. Une nappe de liquide recouvre le sol sur 300 m² et 1 à 3 cm d'épaisseur. La capacité de rétention du site étant saturée un écoulement de couleur gris bleu se répand au fond de la rivière la NOYE. Une société spécialisée pompe le produit déversé. Les services administratifs compétents sont informés. La qualité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable n'est pas affectée. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur les lieux.

Accident

Feu dans une usine de destruction de pneumatiques.

N°39433 - 09/12/2010 - FRANCE - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE

C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39433/>

Dans une usine de retraitement de caoutchouc de 4 000 m², un feu se déclare vers 2 h sur un tas de 200 m³ de pneus usagés déchiquetés, dans un bâtiment de 800 m². La présence de vent fait craindre une propagation à l'usine voisine. Arrivés sur les lieux vers 2h30, les pompiers sont confrontés à des difficultés d'accès au bâtiment et à la ressource en eau. Ils s'alimentent en se branchant sur un fossé d'eau pluviale à proximité de l'entreprise voisine et doivent protéger cette dernière du risque de propagation. Ils maîtrisent le sinistre avec 6 lances, le déblai étant assuré par l'exploitant qui étale le tas dans un pré à l'aide d'un camion et de 2 manitous. L'opération est de longue durée. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction. L'inspection des installations classées est informée. Vers 16 h, tout le caoutchouc est épandu dans le champs, aucune fumerolle ne persiste, les secours quittent les lieux. Le feu, localisé au niveau du stock de broyats, épargne le bâtiment dont seuls certains bardages métalliques de la façade Est sont déformés, voire éventrés sous l'effet de la chaleur. Les broyeurs sont intacts. Une partie des eaux d'extinction est restée contenue dans le bâtiment et au niveau de ses abords immédiats.

La veille, entre 17 et 18h, une rupture se produit sur un rotor du premier broyeur de la chaîne de broyage, provoquant un échauffement avec émission d'étincelles. La machine est arrêtée et nettoyée, les résidus sont stockés à part ; les derniers employés quittent les lieux vers 21 h. Vers 2h15, le vigile de la société de surveillance d'une des entreprises voisines alerte les pompiers, les dirigeants de la société sont prévenus sur leur portable (report de l'alarme de détection de fumée).

Selon l'exploitant, lors de la casse du rotor, des projections d'étincelles sur le stock de broyats de pneumatiques situé à proximité, ont provoqué un lent départ de feu.

Lors du sinistre, les secours ont été ralentis par le manque de ressource en eau, l'entreprise ne disposant pas de réserve incendie. La configuration du réseau des eaux pluviales n'est pas connue de l'exploitant et ne possède ni séparateur à hydrocarbures, ni vanne de coupure. Les seuils de porte du bâtiment n'ont pas été mis en place. En conséquence, les eaux d'extinction ne peuvent pas être contenues sur le site, la nappe alluviale toute proche, exploitée pour l'alimentation en eau potable, est donc vulnérable ainsi que le réseau d'eau pluviale de la zone d'activité qui se jette dans l'OUICHE.

A la suite de ce sinistre, l'exploitant doit étudier les modifications à apporter pour une

intervention rapide des secours. En particulier, l'accès devra être possible en tout point du bâtiment pour sa protection et celle des tiers (société voisine...). Une inspection et une localisation des réseaux d'eau pluviale de l'entreprise seront réalisées et un plan adressé à l'inspection des IC ; une vanne de coupure et un séparateur à hydrocarbure seront installés. Le site doit être nettoyé et les déchets éliminés vers des filières de traitement adaptées. Les seuils des portes du bâtiment seront installés pour compléter la rétention de ce dernier. Un incendie similaire a eu lieu le 9/06/04 ; l'exploitant doit donc examiner les précautions à prendre pour éviter le renouvellement d'un tel accident : gestion du stock, limitation des volumes, organisation et structuration du bâtiment (compartimentage, positionnement du prébroyage...), disponibilité de la ressource en eau...

Au vu de ces différents points, l'inspection des IC propose au préfet un arrêté de mise en demeure de l'entreprise.

Accident

Fuite d'un distributeur de carburant chez un transporteur

N°37620 - 21/12/2009 - FRANCE - 26 - MONTELIMAR

C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37620/>



Une fuite au niveau d'un appareil de distribution de carburant d'une usine de construction de véhicules routiers, estimée à plusieurs milliers de litres, pollue le MEYROL via le réseau d'eaux pluviales. Les secours mettent en place des barrages flottants et utilisent des buvards. Une société spécialisée pompe les hydrocarbures récupérés. Un élu se rend sur place.

La préfecture interdit la consommation des poissons pêchés dans le ruisseau et dans le lac du MEYROL. La ville de MONTÉLIMAR arrête à titre préventif un captage d'eau potable et renforce la surveillance de la qualité des eaux pompées.

Accident

Contamination d'une station de traitement d'eau potable par de l'acide chlorhydrique

N°38468 - 01/02/2009 - ETATS-UNIS - 00 - NC

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38468/>



Dans une usine de traitement de l'eau potable, des employés ajoutent accidentellement 176 l d'acide chlorhydrique (HCl) à la place de fluorure dans 4,5 millions de litres d'eau vers 11 h. Ils ne constatent leur erreur que le lendemain en constatant une forte odeur et un pH anormal dans l'eau traitée. L'agence de protection de l'environnement et les services d'urgence sont informés de l'incident. Dans le doute sur la quantité de HCl déversée, les autorités locales invitent vers 8 h la population desservie par la station, soit 2 400 personnes, à ne pas boire l'eau. Plusieurs entreprises et établissements scolaires sont fermés pour la journée. Le réseau de distribution est purgé et l'eau peut à nouveau être consommée à 12h30. Les services de l'hôpital local indiquent que 3 personnes se sont présentées avec des troubles mineurs qui pourraient avoir été causés par du HCl fortement dilué dans l'eau (nausées, bouche sèche, diarrhée).

L'enquête montre que le fournisseur de fluorure et de HCl a conditionné les 2 produits dans un emballage identique et que les employés de la station n'ont pas vérifié les

étiquettes avant d'utiliser les bidons. L'exploitant estime que le tort est partagé entre son entreprise et ce fournisseur occasionnel.

Accident

Intoxication de personnes à l'arsenic par des eaux polluées.

N°35696 - 07/10/2008 - CHINE - 00 - HECHI

C24 - Métallurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35696/>



Des eaux usées contenant de l'arsenic, provenant de déchets industriels, se répandent à l'extérieur d'une usine métallurgique à la suite des pluies torrentielles du typhon HAGUPIT du 25/09. Des puits et des étangs des environs sont pollués ; 200 des 640 habitants de 2 villages voisins sont victimes de vomissements, oedèmes de la face et de pertes de vision. Les autorités locales mobilisent une vingtaine d'experts médicaux pour soigner les malades et ravitaillent les habitants en eau potable. Selon le responsable régional de l'institut de prévention et de contrôle des épidémies, les personnes n'ont été que légèrement intoxiquées et devraient se rétablir en 9 à 15 jours avec des traitements médicaux pris à temps. L'accès aux puits et étangs est interdit ; l'entreprise a été fermée après la pollution.

Accident

Pollution accidentelle d'un bassin d'étalement-infiltration.

N°35447 - 06/10/2008 - FRANCE - 14 - CORMELLES-LE-ROYAL

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35447/>



Dans une usine de fabrication d'équipements automobiles, un rejet d'huile de coupe soluble s'écoule sur le sol puis dans le réseau d'eaux pluviales du site avant de rejoindre un bassin communal d'étalement et d'infiltration. Ce bassin d'une superficie de 1 ha est pollué (eaux blanchâtres) et quelques jours plus tard une mortalité piscicole est constatée. Dans la nuit du 5 au 6 octobre, à la suite d'une intervention de maintenance curative sur un échangeur, une erreur de remontage provoque la mise en communication du circuit d'eau froide (P < 2 bar) et du circuit d'huile de coupe (pression de 6 à 8 bar) de la centrale d'usinage. L'huile se mélange dans le réseau d'eau relié à un groupe de refroidissement implanté à l'extérieur ; la soupape de sécurité de ce groupe s'ouvre entraînant l'écoulement sur le sol puis dans le réseau. L'alarme associée à la mesure en continu des hydrocarbures dans le réseau d'évacuation des eaux n'a pas fonctionné, son seuil de déclenchement étant réglé au-dessus du seuil de saturation de la sonde de mesure. Dès le constat du rejet, l'exploitant affrète des camions pour pomper le déversement ; les effluents collectés sont traités dans la station d'épuration de l'usine. Lors de l'accident, l'équivalent de 2 à 3 m³ de produit pur, classé irritant Xi, a été rejeté dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales (l'huile soluble contient 10 % de produit pur). Le bassin étant en amont et à proximité des puits de captages d'eau potable des villes de MONDEVILLE et CAEN, les services sanitaires sont alertés ; les prélèvements dans le forage de MONDEVILLE sont interrompus et un autre forage est mis sous surveillance. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit la mise en sécurité, la décontamination et la remise en état des zones affectées par le rejet accidentel d'huile d'usinage. L'exploitant prévoit en outre d'adapter les détecteurs aux rejets accidentels du site.

Accident

Fuite de dioxyde de chlore.

N°34739 - 20/06/2008 - FRANCE - 25 - CHATILLON-LE-DUC

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34739/>



S'échappant vers 7h30 de l'un des réservoirs d'une usine de traitement des eaux, du dioxyde de chlore se déverse dans un bassin de rétention qui déborde en entraînant un déversement d'effluent dans un ruisseau. Deux employés qui détectent la présence d'une forte odeur de chlore dans les locaux et(donnent l'alerte. D'importants moyens de secours sont mobilisés. Les 30 employés de l'établissement sont évacués, 3 d'entre eux intoxiqués sont hospitalisés par précaution. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place et des routes sont coupées. Les 11 communes desservie susceptibles d'être impactées sont alimentées en eau (20 000 habitants). Les pompiers diluent le contenu du bassin de rétention, puis ventilent les 300 m² de locaux durant tout le week-end. La station redémarre sous haute surveillance à 16 h, le dioxyde hautement corrosif ayant pu endommager des circuits électriques. Une société privée récupère le produit 3 jours plus tard. L'intervention des secours s'achève vers 17H30.

Accident

Ajout excessif de soude dans une usine de traitement de l'eau.

N°34178 - 25/04/2007 - ETATS-UNIS - 00 - SPENCER

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34178/>



Dans une usine de traitement de l'eau, de l'hydroxyde de sodium (produit utilisé pour réduire l'acidité de l'eau et limiter la corrosion des canalisations) est ajouté de manière excessive dans l'eau du réseau communal. Une centaine de personnes se plaignent de sensations de brûlure après avoir consommé cette eau par ingestion ou contact. Une interdiction totale d'utiliser l'eau est prise pendant 1,5 jours le temps de rétablir la bonne qualité de l'eau potable ; des bouteilles d'eau sont distribuées aux 12 000 habitants concernés. Les restaurants et magasins sont temporairement fermés. Une fois les paramètres acceptables atteints, les habitants sont invités à vidanger leurs canalisations avant de pouvoir à nouveau utiliser l'eau du robinet. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'accident ; un dysfonctionnement d'instrumentation serait en cause.

Accident

Pollution du réseau d'eau potable d'une zone industrielle.

N°34460 - 07/02/2007 - FRANCE - 78 - TRAPPES

C28.14 - Fabrication d'autres articles de robinetterie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34460/>



Une usine de fabrication de matériels de lutte contre l'incendie (notamment système sprinkleurs) pollue vers minuit le réseau d'eau potable du site et de la zone industrielle (ZI) avec 20 l de peinture hydrosoluble composée essentiellement de 2-butoxyéthanol et de sulfate de baryum. Une nouvelle cabine d'application de peinture par pulvérisation était en période d'essai dans l'établissement. Vers 23h30, un opérateur qui achevait les tests pour la journée ouvre la vanne d'alimentation d'eau potable sur le réseau public pour rincer les pistolets de peinture et constate un écoulement persistant de peinture rouge. Vers 23h45, les pompiers d'un centre de formation dans la ZI constatent que l'eau potable à une

couleur rosée et alertent la société gérant le réseau public. Le lendemain à 7h15, un employé de l'usine se lavant les mains détecte à son tour la pollution et informe le chef d'établissement. La société de distribution interrompt l'alimentation en eau potable de la ZI jusqu'au 09/02 à 20 h et informe ses clients de la contamination et interdit la consommation d'eau. L'usine, isolée du réseau public de distribution par le gestionnaire, restera sans eau potable durant 41 jours, durée nécessaire à la dépollution de ses canalisations internes et à la mise en place de disconnecteurs en amont de la cabine d'application et en aval du compteur d'arrivée d'eau dans l'établissement.

La pollution a pour origine l'ouverture concomitante de la vanne d'eau pour effectuer le rinçage des pistolets et la non-fermeture de la vanne de peinture les alimentant ainsi que l'absence de disconnecteurs sur les canalisations d'eau potable. La pression de 16 bar dans le circuit peinture, supérieure à la pression du réseau public, a permis cette alimentation anormale. Le clapet anti-retour installé sur l'alimentation en eau à l'entrée de l'usine s'est révélé inefficace. Des arrêtés préfectoraux prescrivent à l'exploitant la mise en place de disconnecteurs et leur entretien annuel avec le gestionnaire du réseau public. Il doit également munir la cabine d'une sécurité interdisant l'ouverture simultanée de l'alimentation en peinture et en eau de rinçage.

Accident

Dysfonctionnement d'une usine de traitement d'eau potable

N°32285 - 22/09/2006 - FRANCE - 14 - VIRE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32285/>



D'importantes anomalies de la qualité de l'eau potable distribuée sont constatées en raison d'un dysfonctionnement dans une usine de traitement de l'eau. Les prélèvements montrent une eau trouble et colorée. La zone concernée, alimentée par prise d'eau dans la VIRE, dessert 3 communes soit 10 800 habitants. Par mesure de précaution et dans l'attente des analyses, l'eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments. Les maires des communes concernées informent la population et organisent la distribution d'eau en bouteilles. Les premières analyses ne révèlent pas la présence de métaux ou de produits chimiques. Des magasins sont contactés pour assurer la livraison de bouteilles et 3 citernes de 20 000 l mises à disposition. Le 22/09, les réservoirs sont vidangés et nettoyés, le 23/09 le réseau est purgé sur 73 km. La clinique ne pratiquera pas d'opérations avant le 27/09. Le puisage de l'eau dans la Vire est conditionné aux résultats d'analyses. L'alimentation se fait actuellement à partir de la Virène, affluent de la Vire dont le débit est peu important. Au vu de derniers résultats, la situation est redevenue normale sur le réseau de distribution le 24/09 au soir. L'eau peut donc à nouveau être utilisée pour tous les usages.

Accident

Incendie dans une usine chimique et pollution des eaux.

N°32185 - 01/09/2006 - ESPAGNE - 00 - CALDAS DE REIS

C20.1 - Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32185/>



À 14h30, un incendie se déclare pendant le déchargement d'un camion-citerne de toluène dans une usine de produits chimiques proche de la côte. Deux habitations proches et

plusieurs entrepôts du parc industriel sont évacués et la protection civile conseille aux populations riveraines de se confiner. Les pompiers, la protection civile, ainsi que la police interviennent.

Les réservoirs de substances chimiques et d'eau, en fibre de verre, ne résistent pas à l'intense chaleur développée pendant l'incendie et s'effondrent. La capacité des bassins de rétention étant insuffisante pour contenir le mélange produits chimiques / eaux d'extinction, 150 000 L de produits chimiques, (toluène, du xylène, du styrène, métaux lourds...) dont une partie stockée dans des bidons et sacs au sol, se déversent dans le fleuve UMIA à proximité. Une nappe turquoise de 3 km se déplace ensuite lentement (100 m/h) vers l'Atlantique en tuant toute la faune et la flore sur son passage : 7 km de rivière sont affectés.

Le lendemain, l'usage domestique de l'eau de la rivière est interdit pour 80 000 habitants dans 9 communes. Le gouvernement régional ferme également préventivement 2 parcs à coquillages situés à l'embouchure de l'UMIA ; ils seront réouverts le surlendemain après vérification de l'absence de contamination.

D'importants travaux sont rapidement entrepris pour réapprovisionner les populations en eau et éviter la pollution de l'Atlantique et des parcs à coquillages de l'embouchure du fleuve :

- mise en place de 20 km de canalisations d'eau potable pour se brancher à une station de pompage ;
- construction de 4 digues de contention afin de détourner l'eau contaminée vers 3 bassins de purification ;
- traitement de l'eau à l'aide de filtres de charbon actif (40 t), d'hydroxyde de magnésium, d'hydroxyde de calcium, de filtres de sable et de graviers, ainsi que d'un système d'aération forcée ;
- pêche des poissons encore vivants et transfert vers des eaux non contaminées.

Quelques jours après le rejet (le 07/09), les analyses des échantillons d'eau prélevés quotidiennement dans le cours d'eau ne montrent plus d'anomalies (eau et poissons rescapés). Deux des digues sont ouvertes une dizaine de jours après l'incendie, permettant le réapprovisionnement « normal » en eau des 9 communes impactées.

Personne n'est blessé, mais une grande partie du stockage est détruite. Cet accident a provoqué la coupure du gaz (48 h), de l'électricité (24 h), de l'eau (15 j), et des télécommunications (6 h). Les coûts sont estimés à 3,4 M euros de matériel, 1,6 M euros de nettoyage et restauration, ainsi que 8 M euros d'autres frais. L'exploitant, par accord avant le procès, payera également 5,5 M d'euros de dédommagement à la région. L'usine est démantelée et l'exploitant s'installe sur un autre site dans une zone moins sensible.

L'origine du feu n'a pas pu être déterminée avec précision ; 3 causes (ou combinaison des 3) sont envisagées :

- une étincelle due à l'électricité statique qui aurait provoqué l'incendie du toluène en cours de déchargement ;
- les températures élevées ;
- le frottement du toluène contre le container dans lequel il était déchargé.

Les autorités espagnoles soulignent enfin que l'utilisation de mousse aurait permis de limiter la quantité d'eau utilisée.

Accident

Erreur de dépotage

N°32131 - 28/08/2006 - FRANCE - 77 - ANNET-SUR-MARNE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32131/>

Dans un établissement spécialisé dans le traitement des boues de décantation produites par l'usine d'eau potable contiguë qui alimente 500 000 habitants, vers 15h30, un chauffeur-livreur dépose par erreur 23 t de soude (30,5 %) dans un silo de 35 m³ contenant 3 t de chaux vive. Une réaction exothermique se produit avec risque de rupture de la capacité par surpression. Le silo est refroidi à l'aide 2 lances. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place, 14 employés évacués et la circulation sur la CD 404 interrompue dans les 2 sens. Un pyromètre laser permet d'évaluer la température du silo : 120°C en bas, 80°C au milieu et 30°C en haut. La concentration en O₂ est de 16 %. Les pompiers interviennent sous protections respiratoires. Pour anticiper une ruine éventuelle de la cuve, il est décidé d'accroître le refroidissement en ajoutant une 3ème lance, d'ouvrir l'évent, de vidanger la bêche de rétention de 900 m³ pour y stocker les eaux de refroidissement et le mélange contenu de la capacité. Les secours constatent une décroissance de la température (43°C en bas, 38°C au milieu et 14°C en haut) et observent une fragilisation de la vanne de fond malgré la bonne stabilité du réservoir. Vers 21h, une fuite (10 l/min) du mélange apparaît sur le silo. Compte tenu du débit de refroidissement et du volume de la rétention, les secours divisent le débit par 2, puis arrêtent à 21h56 le refroidissement pour éviter tout débordement. La température du silo augmente une nouvelle fois : 80°C en bas et 60°C au milieu. Le pH dans la bêche est de 12. Selon les responsables de la société, un pH de 14 entraînerait une rupture de fonctionnement de la pompe de brassage de la bêche. Des éléments métalliques d'accès au silo sont dégradés par l'action de la soude : 2 organes en partie médiane du silo sont démontés pour accélérer l'écoulement dans la rétention. 10 m³ sont ainsi vidangés. Le retrait de 2 sondes et d'une plaque de fond assure l'écoulement de 13 m³ de soude. A 3h15, la température est de 50 °C en bas et 25 °C en haut. Les installations sont rincées pour réduire leur corrosion par la soude. La réaction n'entraîne plus d'élévation de température. Le basculement du silo et le risque d'explosion sont écartés. La circulation est rétablie. L'entreprise se charge de dépoter le mélange présent dans le silo. L'intervention des secours s'achève le 29/08 vers 6h. L'incident n'a pas de conséquences sur la production d'eau potable. Une enquête judiciaire est effectuée.

Accident

Pollution des eaux par une usine pharmaceutique

N°32254 - 13/06/2006 - ETATS-UNIS - 00 - WEST POINT

C21.1 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32254/>



Une importante mortalité piscicole (plus de 1 000 poissons concernés) est observée dans le WISSAHICKON. La baignade est interdite dans le cours d'eau et 2 importants captages alimentant en eau potable la ville de Philadelphie sont interrompus. L'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) effectue une enquête, les causes de la pollution - qui s'étend sur une distance estimée entre 3 et 13 km - ne seront identifiées qu'une semaine plus tard. Une centaine de litre de thiocyanate de potassium (KSCN), déversée dans les eaux résiduaires d'un site pharmaceutique, rejoint le milieu naturel après avoir traversé une station d'épuration municipale et réagit avec le chlore de traitement. Une erreur humaine serait à l'origine de l'accident : le thiocyanate de potassium utilisé sur une unité pilote pour la production d'un vaccin aurait été directement jeté à l'égout par un employé au lieu d'être traité selon les procédures de gestion des déchets chimiques en vigueur dans l'établissement.

Accident

Pollution de rivière

N°31571 - 18/03/2006 - CHINE - 00 - CHONGQING

C24 - Métallurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31571/>



Les habitants d'une commune alertent les autorités après avoir constaté une coloration en jaune de la QIJIANG, qui alimente un réseau d'eau potable. Une usine de produits métallurgiques, suspectée d'avoir versé délibérément 20 t de substances polluantes pendant plus de 3 h dans la rivière, est fermée. L'alimentation en eau potable n'est pas affectée, l'usine étant implantée en aval de la zone de captage. Une enquête est effectuée.

Accident

Pollution des eaux.

N°32038 - 13/03/2006 - FRANCE - 35 - SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32038/>



Durant la nuit, une cuve aérienne de 2 m³ contenant 1 350 l de gazole se vide dans une usine de fabrication de planches en bois fermée et non surveillée. Le réservoir se trouve sur une mezzanine dans un hangar, il alimente par gravité un réseau de tuyauteries et une aire de distribution de carburant située hors du bâtiment. Un pistolet d'alimentation à arrêt automatique relié à la tuyauterie par un flexible assure la distribution. Les hydrocarbures rejoignent l'aire de distribution (non étanche) et le réseau pluvial (dépourvu de dispositif de traitement) avant de polluer un étang. Des pêcheurs constatent la pollution 4 j plus tard. Les pompiers installent alors des barrages flottants. Un captage d'eau potable est interrompu, les résultats d'analyses valideront son redémarrage le surlendemain. L'accident pourrait avoir pour origine une tentative de vol de carburant, le pistolet et le flexible ayant été retrouvés démontés.

Accident

Pollution des eaux.

N°31434 - 07/02/2006 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31434/>



Des hydrocarbures polluent l'OISE canalisée sur 8,3 km. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et alertent 2 usines de traitement d'eau potable. L'administration constate les faits. Un laboratoire effectue des prélèvements pour analyses.

Accident

Éclatement de 2 fermenteurs de production de biogaz dans une usine de traitement de déchets

N°32040 - 21/01/2006 - ALLEMAGNE - 00 - GÖTTINGEN

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32040/>



Dans une usine de traitement de déchets, 2 cuves d'une installation de méthanisation en cours de mise en service se rompent ou explosent vers 5h30. L'installation a été conçue pour traiter 133 000 t de déchets par an, dont 86 000 t de déchets organiques, ce qui correspond à la production de 6 millions de m³ de biogaz par an. Après tri, les déchets organiques sont mélangés à de l'eau et stockés dans 3 fermenteurs en acier émaillé de 4 500 m³ chacun. Une partie du biogaz est utilisée pour produire de l'énergie et la chaleur récupérée sert au chauffage des fermenteurs et au séchage final du digestat. L'installation est partiellement mise en service : le 1er fermenteur est entièrement rempli de substrat et produit du biogaz, le 2eme est rempli de 2 500 m³ d'eau de pluie suite à un test d'étanchéité et le 3ème est vide car l'essai d'étanchéité n'était pas concluant.

Vers 5h30, les 2 fermenteurs remplis se rompent, déversant leur contenu en une vague destructrice. Le fermenteur vide est soulevé de ses fondations et déplacé sur 10 m, les bâtiments proches (salle des machines) sont endommagés et 1 000 l d'hydrocarbures sont perdus dans l'accident suite à la rupture d'une cuve de stockage projetée à 600 m. Les dommages matériels sont évalués à 10 millions d'euros. L'accident, qui pourrait résulter d'une défaillance technique (gel ?), n'a pas fait de victime. Un ruisseau gelé proche est pollué.

D'importants moyens en hommes (115 pompiers...) et en matériels interviennent vers 6h15 pour protéger la population et la ressource en eau potable. L'évacuation des masses de boue prendra plusieurs jours. La remise en état des installations prendra plusieurs mois.

Accident

Pollution des eaux.

N°31300 - 09/01/2006 - FRANCE - 24 - RIBERAC

C13.99 - Fabrication d'autres textiles n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31300/>



300 l d'huile polluent la DRONNE sur 300 m² à la suite de la rupture de clapets sur le réseau hydraulique d'une usine textile. L'établissement est soumis à déclaration. Une usine de traitement d'eau potable est alertée. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et épandent des produits absorbants. 400 l de polluant sont récupérés et traités par une société spécialisée.

Accident

Pollution avec des solvants chlorés.

N°30670 - 15/09/2005 - FRANCE - 57 - MANOM

C27.51 - Fabrication d'appareils électroménagers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30670/>



Des analyses effectuées dans le cadre de l'arrêt d'exploitation, au titre de la législation des installations classées, d'une usine de fabrication d'appareils électroménagers permettent de détecter une pollution aux solvants chlorés de la nappe phréatique. Une concentration de 440 µg/l est notamment mesurée pour le trichloréthylène. Cette pollution n'affecte pas la distribution publique d'eau potable mais concerne en revanche une cinquantaine de puits privés autour de l'usine. Un arrêté préfectoral prescrit à l'exploitant la mise en place d'une unité de traitement des eaux, de prendre des mesures pour arrêter la progression des solvants et la réalisation d'études pour déterminer l'origine de la pollution et son impact sur la santé.

Accident

Fuite de dioxyde de chlore

N°30055 - 16/06/2005 - FRANCE - 67 - REINHARDSMUNSTER

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30055/>



Une solution de dioxyde de chlore (ClO₂), substance utilisée pour désinfecter l'eau distribuée par le réseau, s'écoule durant la nuit dans une usine de production d'eau potable. Le lendemain matin, les employés découvrent une importante fuite sur le réacteur de production de ClO₂ à partir de chlore gazeux (Cl₂) et de soude. Ils tentent alors de neutraliser le ClO₂ écoulé par du bisulfite de sodium, ce qui génère des vapeurs chlorées dans le local. Le personnel incommodé doit évacuer les lieux. Les pompiers équipés d'ARI ferment les vannes d'alimentation du réacteur pour arrêter l'écoulement (débit de 500 l/h), aèrent le local et coupent l'alimentation électrique pour éviter tout risque d'explosion. Après vérification, 80 000 l de solution aqueuse contenant 250 à 300 mg de ClO₂ (~ 24 kg ClO₂), déversés sur le sol de l'usine, se sont écoulés dans une fosse implantée dans le sous-sol de l'installation. L'exploitant doit traiter ces 80 000 l de déchets aqueux et gérer la coupure volontaire de l'alimentation électrique. L'alimentation en eau potable s'est cependant poursuivie malgré un fonctionnement dégradé : écoulement gravitaire, traitement à l'eau de javel, recours à d'autres captages d'eau. Une double neutralisation des déchets liquides mise en oeuvre 10 jours après l'accident permet de rejeter les effluents traités dans le réseau d'assainissement. L'exploitant ne sachant toujours pas expliquer l'origine de la fuite 15 j plus tard, l'installation impliquée dans l'accident et une autre identique sur un autre site sont arrêtées. A la lumière de l'accident, il s'avère qu'aucun exploitant d'eau potable ne semble avoir étudié préalablement ce type de scénario, du moins avec de telles quantités, et que les entreprises de traitement des déchets contactées paraissent désarmées face à un tel événement... Un groupe de pilotage devrait être créé avec les différents organismes concernés pour élucider l'origine du sinistre et édicter des règles ou un mémento permettant de mieux gérer ce type d'accident.

Accident

Moscou et sa région paralysée par une panne d'électricité géante.

N°29961 - 25/05/2005 - RUSSIE - 00 - MOSCOU

D35.12 - Transport d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29961/>



Une gigantesque panne d'électricité paralyse Moscou et sa région, soit une vingtaine de villes. La coupure de courant s'est produite en milieu de journée le 25 mai. Des perturbations de tous ordres ont été observées : dans le sud de la ville, 20 000 personnes ont été bloquées dans 43 rames de métro, au niveau des tunnels ; les services de dépannage ont secouru 1 500 personnes bloquées dans des ascenseurs. Les arrêts des 4 stations de traitement des eaux ont conduit à l'évacuation de plusieurs tonnes (8,5 t ?) d'effluents dans la MOSKOVA. Au plan industriel, la panne électrique a provoqué une fuite de gaz (azote ?) dans une usine de Toula. Les services de sécurité avaient d'abord annoncé une explosion suivie d'une fuite de gaz toxique dans un atelier de fabrication de phénol, nécessitant un confinement. A Petelinsk, à la suite de la chute de température de l'incubateur du site, 700 000 poussins sont morts. Dans un élevage de Toula, 200 000 poulets ont péri du fait d'un arrêt de la ventilation (température de 40°C dans les locaux). Le courant devait être rétabli vers 14h le 26.05. Le préjudice économique global causé par la panne n'est pas estimé avec précision mais pourrait atteindre un milliard de dollars. Des enquêtes sont effectuées pour déterminer l'origine de l'accident mais ce dernier serait dû à

la vétusté des installations électriques de la centrale de Chagino (1958), alimentant toute la zone.

Accident

pollution des eaux

N°28777 - 27/12/2004 - FRANCE - 91 - ETAMPES

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28777/>



Cinquante litres d'huile de vidange polluent la LOUETTE à proximité d'une usine de traitement d'eau potable. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et épandent des produits absorbants. Le fonctionnement normal de l'usine étant assuré par des forages indépendants, le rejet n'a aucun impact sur la distribution d'eau potable.

Accident

Incendie dans une usine de construction de charpentes métalliques

N°28415 - 26/10/2004 - FRANCE - 36 - MAILLET

C25.1 - Fabrication d'éléments en métal pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28415/>



Dans une entreprise de charpentes et portails métalliques, un incendie dans un bâtiment abritant une chaudière, 2 cuves d'hydrocarbures de 5 000 l et une cabine de peinture se propage à l'ensemble de l'établissement. Une trentaine de pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h avec 4 lances à eau et à mousse. La chaudière, qui pourrait être à l'origine du sinistre, avait été remise en service la veille vers 17h30 après sa révision annuelle avant la saison de chauffe ; aucune anomalie n'avait été constatée. Plusieurs dizaines de kg de peinture et de solvants, la cabine d'application, 3 véhicules et une partie des bâtiments sont détruits. Une société spécialisée vidange par précaution et élimine les 2 réservoirs métalliques de fioul et de gazole qui ont résisté au sinistre. Les eaux d'extinction polluées par des traces d'hydrocarbures se sont écoulées en partie dans un ruisseau voisin. Le milieu ne devrait cependant pas être affecté selon le garde pêche présent sur les lieux. Les services sanitaires ont néanmoins été informés compte tenu de la présence en aval du rejet d'un forage d'eau potable. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de régulariser la situation administrative de son activité de peinture.

Accident

Sabotage dans une usine de traitement des eaux

N°28702 - 02/10/2004 - FRANCE - 56 - BRECH

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28702/>



Dans une usine de traitement des eaux, le système de détection, mis en place dans le cadre du plan vigipirate, révèle une effraction à 23h37. L'agent d'astreinte sur les lieux dans les 3 min qui suivent, constate le sabotage : découpage du grillage, désordres sur le décanteur et les filtres, rupture du tuyau de chlore, arrachage des câbles de l'armoire électrique commandant le traitement de l'eau. L'usine est arrêtée et des prélèvements d'eau sont effectués. L'activité reprend 5 jours plus tard après obtention des résultats d'analyse. Selon les premières constatations, il n'y a pas eu volonté d'empoisonner les consommateurs, mais

plutôt de nuire au service public et aux opérateurs. Des plaintes sont déposées, les dispositifs de surveillance et d'alarme sont renforcés.

Accident

Fuite d'acide sulfurique à 96 %

N°27822 - 28/08/2004 - FRANCE - 91 - MORSANG-SUR-SEINE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27822/>

Dans une usine de traitement des eaux, une fuite de 5 m³ d'acide sulfurique à 96 % (H₂SO₄) se produit sur un joint de bride en sortie d'une cuve de 28 m³ installée provisoirement pour les travaux. Cette capacité en location située à l'extérieur n'est pas protégée des intempéries. Le capteur de niveau dans la cuve de rétention détecte 30 cm d'acide et déclenche l'alarme 'rétention acide'. Les installations de production d'eau potable sont mises en sécurité : isolement du câble MT et de l'armoire électrique du stockage d'acide. Des boudins absorbants sont mis en place, mais les moyens disponibles sont insuffisants pour contenir la fuite.

La présence de 400 l d'eau de pluie dans la rétention provoque une réaction exothermique et l'attaque du revêtement de la rétention de 30 m³. Cette dernière n'étant plus étanche, l'acide s'écoule en partie sur le sol. L'inspection hebdomadaire du 26/08 n'a pas permis de détecter ces anomalies sur la cuve de rétention.

Les pompiers et une CMIC se rendent sur les lieux. Un périmètre de sécurité est établi sur le site. Après protection du réseaux d'eaux pluviales, des barrages de terre sont érigés pour contenir l'écoulement acide. Une société extérieure pompe la substance et vidange la cuve. L'échauffement des parois de la citerne (70 °C) nécessite une temporisation du pompage. A la demande de l'entreprise extérieure, un dispositif préventif de refroidissement du réservoir est installé pour parer à toute élévation trop importante de la température. Un binôme de la CMIC sous scaphandre débloque la vanne, ce qui permet de vidanger la substance vers une autre capacité. La fuite est localisée sur un joint de bride de la vanne de vidange de la cuve de stockage. L'incident résulte de la présence d'eau de pluie et d'une fuite sur le joint. Du sable est épandu sur les zones polluées par l'acide. Les terres contaminées sont évacuées.

L'exploitant décide de ne plus utiliser cette cuve d'acide sulfurique. L'exploitant choisit également de construire une cuve de rétention en béton enterrée avec un cuvelage en acier inoxydable étanche pour éviter toute corrosion par l'acide, plutôt que d'utiliser un revêtement en résine. L'installation accidentée est démantelée. La nouvelle installation comprendra un poste de stockage et de dosage de l'H₂SO₄.

Accident

Effraction dans une usine de traitement de l'eau.

N°27759 - 09/08/2004 - FRANCE - 57 - SARRALBE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27759/>

L'effraction constatée d'une usine de production d'eau potable conduit à restreindre l'utilisation de cette eau. Les 25 000 habitants des 28 communes concernées sont invités à utiliser des bouteilles distribuées par les mairies. La préfecture lève les mesures de restriction le 10 août.

Accident

Pollution d'une nappe avec des PCB.

N°25641 - 12/09/2003 - FRANCE - 57 - MAIZIERES-LES-METZ

C27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25641/>



Des PCB, provenant d'une usine de fabrication de transformateurs électriques polluent une nappe. L'établissement ne reçoit et n'utilise plus ces substances depuis plus de quinze ans. La pollution a été mise en évidence dans le cadre de la surveillance semestrielle de la nappe imposée par arrêtés préfectoraux ; 0,6 mg/l de PCB avaient ainsi été mesurés dans un prélèvement effectué en mai 2003. Des investigations complémentaires effectuées durant l'été confirment les premiers résultats ; les concentrations mesurées sur les prélèvements de 2 piézomètres en aval étant de 30 et 0,7 mg/l. L'exploitant n'informe l'inspection des installations classées que 3 mois plus tard. Cette pollution est susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur l'environnement, notamment sur des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable. Une station de pompage est arrêtée. L'inspection constate les faits et propose au préfet un arrêté d'urgence imposant à l'exploitant une surveillance de l'évolution de la pollution et de déterminer les mesures à prendre pour protéger l'environnement.

Accident

Pollution du réseau public de distribution d'eau potable

N°25610 - 06/09/2003 - FRANCE - 70 - VESOUL

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25610/>



Alertés par les habitants d'un quartier, les services techniques de la ville décèlent la présence d'eau non potable dans le réseau public de distribution. La DDASS est informée. Les investigations menées par ces services mettent en cause un industriel voisin qui a effectué quelques jours auparavant des travaux sur son réseau d'eau potable. L'usine est alimentée par 2 canalisations en parallèle, dont le réseau d'eau industrielle raccordé à un pompage en rivière. Ces canalisations reliées au réseau public de la ville en sont isolées par des vannes et clapets anti-retour. Lors des travaux, les intervenants ont manoeuvré indistinctement les vannes de sectionnement provoquant l'ouverture du réseau industriel. La défaillance du clapet anti-retour a permis la mise en communication du circuit d'eau industrielle (3,5 bar) et du réseau public de distribution (2,5 bar). La vanne ouverte par erreur et refermée se révélera ultérieurement non étanche. Selon le responsable environnement de l'usine, la liaison eau potable/eau industrielle n'a été décelée que 6 jours plus tard, durée pendant laquelle le réseau d'eau potable a été pollué par de l'eau pompée en rivière ; 370 logements (1 000 personnes) ont été affectés. La DDASS recense une soixantaine de malades (6 personnes sont hospitalisées) et 400 personnes auraient été indisposées. L'installation est réparée et un disconnecteur est mis en place. Les services de la ville vidangent et désinfectent la partie du réseau public concernée. L'inspection des installations classées, informée tardivement de cette pollution, constate les faits et propose au préfet un arrêté de prescriptions complémentaires. A la suite de cet accident, l'exploitant doit mettre en place des disconnecteurs sur toutes ses canalisations en relation avec le réseau public de distribution d'eau potable.

Accident

Emission de chlore dans une usine de traitement de l'eau potable

N°26265 - 01/09/2003 - ETATS-UNIS - 00 - WICHITA

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26265/>



Dans une usine de traitement de l'eau potable, vers 10 h, une émission de chlore (Cl₂) se produit. Une vanne défectueuse située à l'extérieur de l'entreprise est à l'origine de cette fuite de chlore. Quatre ouvriers sont exposés à ce gaz : 3 sont traités sur place par les secours et 1 conduit à l'hôpital pour inhalation mineure de Cl₂. L'usine est évacuée par précaution. Le traitement de l'eau n'est pas interrompu. Une demie heure plus tard, l'incident est terminé.

Accident

Rejet d'eaux contenant des hydrocarbures

N°26888 - 06/08/2003 - FRANCE - 57 - GANDRANGE

C24.10 - Sidérurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26888/>



Une fuite sur un réseau incendie sous pression inonde la galerie des pompes de reprise des eaux du girocyclone des laminoirs d'une usine sidérurgique. Les pompes disjonctent et ne peuvent être remises en service après les premiers pompages réalisés avec des moyens mobiles reliés aux bassins d'épuration de l'usine. Afin d'effectuer les réparations, l'exploitant décide alors de confiner les eaux pompées dans le réseau d'eaux industrielles de l'établissement, dans le bassin d'orage associé à la station de relevage de ces eaux et dans le canal d'évacuation des eaux non-polluées du site au milieu naturel, après édification d'un barrage de scories dans cet émissaire. Malgré cet obstacle et la mise en place d'un barrage flottant, des eaux contenant des hydrocarbures (0,03 mg/l) s'écoulent dans l'ORNE ; le pompage est arrêté.

Les conséquences de la fuite du réseau incendie ont été aggravées par le dysfonctionnement d'un clapet anti-retour installé sur la canalisation reliant le girocyclone aux bassins de traitement des eaux industrielles de l'établissement. Un écoulement par gravité de ces eaux est à l'origine du noyage persistant de la galerie malgré les moyens de pompages mobiles mis en place ; 5 à 7 000 m³ seront ainsi ultérieurement évacués. L'épuisement de la galerie ne sera obtenu qu'après obturation de cette canalisation par un batardeau.

A la suite de cet accident, l'exploitant prévoit les mesures suivantes :

- remplacer le clapet défectueux ;
- expertiser les conduites incendie ;
- réaliser des études pour protéger les armoires électriques et sectionner le canal lors d'incident ;
- nettoyer ses égouts et recycler les eaux de rinçage ;
- éliminer dans une filière agréée les scories polluées ;
- traiter les eaux retenues dans le canal.

A la demande de l'inspection des installations classées, l'exploitant doit contrôler tous les clapets importants pour la protection des personnes (réseau eau potable...) et pour l'environnement.

Accident

Fuite de fuel.

N°24113 - 28/02/2003 - FRANCE - 21 - VENAREY-LES-LAUMES

C24.20 - Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24113/>



Dans une usine de tubes soudés en acier, une consommation anormale de fioul domestique alimentant les chaudières des ateliers et une baisse excessive du niveau dans la cuve de stockage sont observées. L'exploitant découvre après enquête une fuite de 40 m³ de fioul sur une conduite enterrée. L'installation est arrêtée. Des sondages sont réalisés à l'aide d'une pelle mécanique en aval hydraulique de la fuite. Une surveillance de la qualité des eaux de captages voisins et dans les piézomètres existants sur le site est mise en place. La fuite entre la cuve de stockage et les ateliers s'est produite sur un tronçon de 10 m de canalisation dans un fourreau en amiante ciment enterré sous la chaussée. La canalisation est fortement corrodée notamment au niveau de sa génératrice inférieure. L'exploitant réalise une étude pour délimiter l'étendue de la pollution dans la nappe, mettre en place une surveillance renforcée de la qualité de celle-ci (prélèvements journaliers...) de façon à prévenir rapidement une éventuelle atteinte des captages voisins du site et définir les travaux de dépollution. Selon la municipalité, l'eau distribuée par le réseau public est toujours potable.

Accident

Pollution d'un plan d'eau.

N°24267 - 02/12/2002 - FRANCE - 79 - VERRUYES

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24267/>



S'échappant accidentellement de la cuve d'une maison, 500 l de fioul se déversent, via le réseau d'eau pluviale, dans un bassin d'orage avant de rejoindre un plan d'eau de la commune. Une quinzaine de pompiers récupèrent le polluant. La mairie fait intervenir une entreprise spécialisée. La compagnie gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable réalisera des analyses d'eau horaires pendant 48 h sur le plan d'eau du barrage de la Touche-Poupard, situé à une dizaine de km en aval, qui alimente une usine de traitement des eaux.

Accident

Effraction dans un local d'une usine de traitement de surface.

N°23459 - 31/10/2002 - FRANCE - 74 - CLUSES

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23459/>



Dans une usine de traitement de surface, l'effraction (cadenas sectionné) du local de stockage de certains produits chimiques fait craindre un vol d'un fût de cyanure. La crainte d'un acte de malveillance sur une installation de distribution d'eau potable met en alerte les autorités et ultérieurement les médias. Lors de l'intervention de l'inspection des installations classées, l'examen des stocks et des mouvements de matières ne fait pas apparaître de disparition de celles-ci. Le voleur a été dérangé par un ouvrier qu'il a enfermé dans le local et n'a pas eu le temps nécessaire pour partir avec un fût de 50 kg de cyanure de sodium. L'établissement avait fait l'objet de vol de métaux (nickel) dans le passé.

Accident

Feu d'entrepôt.

N°20797 - 28/06/2001 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS

C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20797/>

Un feu se déclare dans une usine de découpe et d'emboutissage. Le feu serait parti d'une cabine de peinture avant de se propager détruisant 800 m² de toiture. La cabine est détruite et 15 personnes sont au chômage technique.

Accident

Rupture d'une canalisation d'eau.

N°18643 - 10/09/2000 - FRANCE - 71 - MACON

C27.12 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18643/>

Dans une usine de fabrication de matériel électrique, une canalisation d'eau potable se rompt et inonde (10 cm d'eau) un atelier de fabrication de moteurs électriques. Des moteurs et autres matériels sont mis en sécurité et l'atelier est asséché.

Accident avec fiche détaillée

Pollution des eaux par des effluents cyanurés en Europe de l'Est

N°17265 - 30/01/2000 - ROUMANIE - 00 - BAIA MARE

B07.29 - Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/17265/



Dans une usine de retraitement de stériles aurifères ouverte en mai 1999, un bassin de décantation de déchets se rompt après la formation d'une brèche de 25 m de long. 287 500 m³ d'effluents contenant cyanures (400 mg / L soit 115 t au total) et métaux lourds (Cu, Zn) contaminent 14 ha de sol et polluent la SASAR. Une "vague de cyanure" de 40 km de long déferle sur la LAPUS, la SZAMOS, la TISZA et le DANUBE. La concentration en cyanure atteint jusqu'à 50 mg/l dans la LAPUS, 2 mg/l dans la partie yougoslave de la TISZA (le 12/02) et 0,05 mg/l dans le delta du DANUBE, 2 000 km en aval de Baia Mare (le 18/02). La Roumanie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Ukraine sont impactées.

De fortes teneurs en cyanure sont mesurées dans des puits de particuliers. Plusieurs personnes sont affectées. La consommation de l'eau et les activités de pêche sont interdites. La faune et la flore sont détruites sur des centaines de km : 1 200 t de poissons morts sont récupérées pour la seule Hongrie et des milliers de cadavres d'animaux sont retrouvés (cygnes, canards sauvages, loutres, renards...). Rapidement prévenues, les autorités des pays situés en aval ont pu prévoir des mesures efficaces : lâchers de barrage, alertes des exploitants de captages d'eau potable...

Une mission d'experts européens (chimie, écotoxicologie, biologie, ingénierie de processus et de conception de barrages) mandatée par les pays touchés et accompagnée de représentants de l'OMS analyse les conséquences environnementales. Ses prélèvements en amont de Baia Mare puis en aval en Roumanie, Hongrie et Serbie établissent, 3 semaines après l'accident, la persistance de la pollution au cyanure dans les eaux superficielles des petites rivières (SASAR, LAPUS et SZAMOS) et sa dilution dans les cours d'eau de plus fort débit (TISZA et DANUBE). L'impact de la pollution sur les teneurs en métaux lourds dans les sédiments est difficile à établir en raison d'une pollution chronique liée aux activités

extractives et métallurgiques locales.

La mission recommande à l'exploitant d'opter pour un traitement sans cyanure, de prévoir des dispositifs de rétention de secours, de réaliser une analyse des risques et de revoir les plans d'urgence en cas de rupture. Elle invite également les états affectés à mettre en place un système de suivi continu et de détection des pollutions du DANUBE, ainsi qu'un dispositif de communication entre gouvernements et d'information rapide des populations. Une mission française est chargée d'évaluer les conséquences à long terme.

Des défauts de conception du barrage (proportions trop importantes de matériaux fins), de mauvaises conditions météorologiques (de fortes précipitations et la fonte des neiges ont provoqué une montée des eaux dans le bassin et un détrempeage des composants de la digue qui l'a fragilisée) et des défaillances organisationnelles (absence de mesure de transvasement des effluents) ont conduit à l'accident. Les causes de l'importante mortalité piscicole ne sont pas clairement établies, une trop grande quantité de javel ayant pu être utilisée pour neutraliser le cyanure.

A la suite de l'accident, l'exploitant met en place une station de traitement des effluents cyanurés et un bassin tampon de 250 000 m³ pour recueillir le trop-plein du bassin de décantation avant neutralisation et rejet au milieu naturel. L'exploitation a repris le 13/06/2000 avec l'autorisation du gouvernement. Les accidents de Baia Mare, de Borsa (ARIA 17425) et d'Aznalcollar (ARIA 12831) ont conduit à un renforcement de la législation européenne sur la gestion des déchets miniers. D'importantes fuites étaient déjà survenues sur la digue 2 mois avant l'accident.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface.

N°17029 - 27/12/1999 - FRANCE - 31 - MURET

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17029/>

Lors d'une violente tempête, un court-circuit sur le dispositif d'aspiration des baignoires et tour de lavage, situés à l'extérieur des bâtiments d'une usine de traitement de surface, serait à l'origine d'un incendie de l'atelier d'usinage chimique. Le feu se propage par combustion des gaines d'aspiration et des divers éléments en plastique contenus dans l'atelier. Les pompiers obstruent le réseau d'eaux pluviales avec une baudruche et maîtrisent le sinistre en 1 heure. Les stations de traitement d'eau potable situées en aval sont informées du risque de pollution avec demande d'interruption de leur pompage dans la GARONNE. En raison des mesures prises (pompages des eaux de ruissellement, mise en place de bâches sur les résidus chimiques solides, pompage en continu dans les cuvettes de rétention avec envoi dans la station interne de détoxification), il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Les baignoires concentrées ont été envoyées en destruction extérieure dès que possible.

Accident

Pollution des eaux.

N°15643 - 15/06/1999 - FRANCE - 57 - FAULQUEMONT

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15643/>



Une usine en liquidation judiciaire ayant fabriqué des produits de nettoyage industriels rejette des substances chimiques toxiques dans le réseau des eaux pluviales. La NIED ALLEMANDE est polluée et la faune aquatique est détruite sur 10 km. La gendarmerie

effectue une enquête. L'exploitant a volontairement vidé 3 fûts contenant de la soude, du phosphate tri-sodique et un produit de traitement bactéricide (hy-bac II), virucide, et fongicide à base d'ammonium quaternaire, de formaldéhyde et de glutaraldéhyde. Par précaution, la population est invitée à ne pas consommer d'eau et à ne pas l'utiliser pour abreuver des animaux durant 48 h. Des prélèvements sont effectués pour suivre la migration des polluants. Une société privée cure le réseau d'eaux pluviales et récupère les résidus de polluants qui seront détruits dans un centre autorisé à cet effet.

Accident

Pollution des eaux.

N°13661 - 23/07/1998 - FRANCE - 62 - CARLY

C24.20 - Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13661/>



Lors d'un dépotage dans une usine métallurgique, une fuite de 30 à 50 l de chlorure de méthylène (dichlorométhane) se produit sur un flexible. Le dispositif de rétention étant insuffisant, le solvant se répand dans le réseau des eaux pluviales qu rejoint l'EDRE, se jetant lui-même dans la LIANE à 1,5 km en amont de la prise d'eau d'une usine de production d'eau potable. L'incident est dû au flexible utilisé en secours, pour remplacer le flexible du camion non compatible avec le raccord installé sur le stockage de l'usine. Des prélèvements sont effectués entre l'usine et le site de production d'eau potable. Ce dernier reprend sa production 6 jours plus tard. La société est mise en demeure de procéder aux travaux d'aménagements nécessaires.

Accident

Fuite d'hydrocarbure dans une usine.

N°13518 - 09/07/1998 - FRANCE - 26 - VALENCE

C26.51 - Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13518/>

Dans une usine de composants électroniques pour l'aéronautique implantée dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable alimentant la ville, une fuite de gasoil se produit sur une canalisation enterrée reliant des cuves enterrées (distantes de 100 m) à une nourrice de 1 m³ située dans la chaufferie (groupes électrogènes). L'installation fonctionne en discontinu et en cogénération 21 j/an (contrat EJP). Des odeurs d'hydrocarbures alertent à plusieurs reprises les employés. La tuyauterie est dégagée et mise en pression. Une micro fissure est découverte. Des concentrations élevées en gasoil sont mesurées dans les sols environnants (7 190 mg/kg). Une étude est réalisée pour délimiter la profondeur et l'étendue de la pollution.

Accident

Pollution des eaux.

N°13641 - 23/06/1998 - FRANCE - 22 - PLESTIN-LES-GREVES

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13641/>



Le nettoyage d'un sol couvert de chaux dans une usine de traitement d'eau potable entraîne une pollution du YAR sur 430 m. La faune aquatique est mortellement atteinte.

Des poursuites administratives sont engagées à la suite de plusieurs récidives.

Accident

Déversement d'huile de trempe

N°12736 - 07/03/1998 - FRANCE - 28 - CHATEAUDUN

C25.93 - Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12736/>

Durant le week-end, des huiles de trempe se déversent sur le sol dans une usine de fabrication de ressorts. Des employés notent le lundi matin que la vanne de vidange d'un réservoir est ouverte, bouchon d'obturation desserré, dans l'enceinte de stockage des déchets et matières premières liquides ; des huiles se sont infiltrées dans le sol. L'accident n'est signalé que 8 jours plus tard. Il n'a pas de conséquence immédiate, mais une pollution différée d'un captage d'eau potable est redoutée, l'usine étant située dans un périmètre de protection éloigné. Un acte de vandalisme est suspecté. L'établissement doit dépolluer les sols et réorganiser la gestion et le stockage de ses déchets de production (stockage clos, sous abri et sur rétention).

Accident

Fuite d'HC dans une usine d'incinération d'OM.

N°11612 - 05/07/1997 - FRANCE - 77 - SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11612/>



En aval des pompes alimentant les fours d'une usine d'incinération d'ordures ménagères, une fuite de 7 m³ de gazole se produit sur une canalisation (6 m³/h, 4 bar), munie d'une vanne à refermer après usage puis d'un robinet, servant à alimenter des engins de manutention. A 19 h, un employé ne referme pas la vanne. Un flexible sous pression se déboîte au raccord avec la canalisation. Le fioul se déverse dans la pomperie, un décanteur, les égouts internes puis dans la MARNE. Le personnel de quart ne détecte l'accident qu'à 20 h. Des marinières alertent les pompiers vers 23 h. Le réseau est colmaté, un barrage flottant contient la pollution. Une station arrête ses pompages durant 12 h. Le piquage est déplacé en amont des pompes et une pompe à bras est installée.

Accident

Déversement de produits de traitement du bois dans une STEP.

N°10949 - 06/03/1997 - FRANCE - 43 - BRIOUDE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10949/>



Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, 5 700 l de produits de traitement du bois se déversent dans le réseau d'assainissement. La station urbaine dont le décanteur (3 500 m³) est pollué doit être arrêtée. Les effluents se déversent dans l'ALLIER pendant 10 jours. Une dilution est envisagée en ouvrant le barrage de POUTES. Une CMIC intervient. Des analyses (Cu, Cr, As) sont effectuées. Lors de la mise en pression d'un autoclave, un joint de pompe défaillant a provoqué une pollution des eaux de refroidissement qui ne sont pas recyclées. La station doit traiter 30 m³ de boues issues du décanteur (418 KF). L'administration constate les faits. L'autoclave est isolé du réseau eaux usées, un disconnecteur est installé sur l'eau potable, des regards sont obstrués...

Accident

Pollution par des hydrocarbures d'un puits de captage.

N°6380 - 22/01/1995 - FRANCE - 45 - ORLEANS

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6380/>

Des hydrocarbures d'origine inconnue polluent un puits de captage à une concentration mille fois supérieure à la normale. L'usine de traitement des eaux est arrêtée. L'alimentation en eau potable est assurée dans un premier temps par des réservoirs de secours puis par un autre forage. La municipalité porte plainte contre X.

Accident

Pollution des eaux

N°7738 - 20/10/1994 - FRANCE - 56 - PLOURAY

C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7738/>



Un dysfonctionnement de la station de traitement des eaux d'un abattoir de volailles provoque le relarguage d'un effluent non traité dans le STAVEN affluent de L'ELLE. La pollution est signalée par une usine d'eau potable située 17 Km à l'aval du point de rejet. Des analyses effectuées en ce point révèlent une teneur en ammonium voisine de 2 mg/l (0.1 mg/l habituel). La faune du cours d'eau étant déjà pratiquement inexistante, aucune mortalité piscicole n'a pu être constatée.

Accident

Pollution des eaux

N°4875 - 01/12/1993 - FRANCE - 93 - NEUILLY-SUR-MARNE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4875/>



Une pollution grave de la BEUVRONNE et de la MARNE est constatée au niveau de la prise d'eau d'une usine de traitement. Des teneurs très importantes en nitrites (2,7 mg/l) et en carbone organique total (8 mg/l) sont mesurées. Pour pallier les difficultés d'approvisionnement des usines de production d'eau potable d'ANNET-SUR-MARNE et de NEUILLY-SUR-MARNE, le service de l'eau fait appel à l'usine de CHOISY-LE-ROI. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de milliers de francs. La pollution serait due à l'utilisation massive de produits anti-gel sur les pistes d'un aéroport.

Accident

Incendie dans un atelier de conditionnement d'huiles lubrifiantes.

N°4145 - 25/11/1992 - FRANCE - 28 - VILLEMEUX-SUR-EURE

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4145/>



Dans une usine conditionnant des huiles, des lubrifiants et des produits cosmétiques, un feu se déclare dans un atelier de préparation des mélanges injectés dans les aérosols. Des bombes d'aérosols explosent et projettent des éclats. L'incendie détruit 1 000 m² sur 2

étages (ateliers, locaux administratifs, archives) et génère une épaisse fumée âcre visible à des km à la ronde. Les pompiers, dont l'un sera blessé, interviennent avec d'importants moyens. Des riverains sont évacués. L'EURE est polluée sur plusieurs km et 2 communes sont privées d'eau. Deux employés transvasaient avec une pompe pneumatique de l'isohexane d'un réservoir (1 000 l) vers une cuve de préparation (500 l) alors qu'une plaque électrique chauffante était utilisée pour une autre préparation.

Accident

Déversement de benzène, toluène et xylène.

N°12471 - 21/01/1992 - CANADA - 00 - CORUNNA

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12471/>



Une fuite survient sur un échangeur thermique dans une raffinerie. Un mélange de 1 t de benzène, toluène et xylène se répand dans la SAINT CLAIR via le réseau d'égouts. Deux usines de traitements des eaux arrêtent leur production. La faune aquatique est mortellement atteinte.

Accident

Pollution aquatique

N°2611 - 13/11/1991 - FRANCE - 94 - NC

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2611/>



La MARNE est polluée par de l'adrazine (20 microg./l). L'usine de traitement d'eau potable de NOISY LE GRAND est arrêtée.

Accident

Emission de chlore dans une usine de traitement de potabilisation de l'eau.

N°2286 - 03/08/1990 - FRANCE - 29 - CHATEAUNEUF-DU-FAOU

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2286/>



Dans une installation de traitement d'eau potable, 750 l d'eau de javel déversés par erreur dans une cuve de sulfate d'alumine entraînent une émission de chlore. Un employé intoxiqué est hospitalisé. Des riverains sont incommodés, mais le réseau d'eau potable n'est pas pollué.

Accident

Pollution aquatique.

N°1635 - 11/01/1990 - FRANCE - 06 - NICE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1635/>

Des micro-particules de fer et de manganèse se détachent dans des canalisations d'adduction d'eau potable. La présence d'ozone provenant de l'usine de traitement, donne une coloration violette à l'eau. Bien qu'aucun effet toxique ne soit redouté, un programme

de surveillance est mis en place.

Accident

Pollution d'un réseau d'eau potable

N°145 - 09/06/1989 - ROYAUME-UNI - 00 - SHEFFIELD

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/145/>

A la suite de la rupture d'une canalisation dans l'unité de dosage d'une usine de potabilisation d'eau, 6 t de sulfate d'aluminium se déversent dans un réservoir de 70 000 m³ d'eau potable. La concentration atteint 0,8 mg/l, soit 4 fois la norme communautaire admissible. Un traitement (à la chaux) permet de retomber à 0,2 mg/l en 24 h.

Accident

Déversement de produit chimique dans un réservoir d'eau potable

N°68 - 07/07/1988 - ROYAUME-UNI - 00 - CAMELFORD

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/68/>



Dans une usine de traitement des eaux, un chauffeur livre 20 t de sulfate d'aluminium hors des heures d'ouverture et de la date prévue. Il déverse par erreur le produit dans le réservoir d'eau potable alimentant le réseau de distribution de 20 000 personnes. Les conséquences sont mineures pour la santé humaine (100 personnes légèrement incommodées), mais de nombreux animaux sont tués dans les 15 jours qui suivent (plus de 10 agneaux, 1 300 poulets et 35 canetons). L'émoi de la population est considérable.

Accident

Pollution des eaux.

N°15249 - 08/07/1986 - FRANCE - 12 - VIVIEZ

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15249/>



Dans une usine de traitement de déchets industriels, des eaux de lavage contenant du cadmium et du zinc polluent le LOT à la suite de la fissuration du tuyau de drainage d'un bain de décantation. La station de pompage des eaux est arrêtée ainsi que des usines voisines.

Accident

Pollution des eaux.

N°15136 - 21/07/1982 - FRANCE - 64 - BIDOS

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15136/>



Des cyanures provenant de l'atelier de traitement de surface d'une usine de construction aéronautique polluent le GAVE d'ASPE et le GAVE d'OLORON. La faune aquatique est mortellement atteinte sur plusieurs kilomètres. Le pompage de l'eau potable est interrompu.

Accident

Fuite de chlore.

N°6686 - 02/07/1968 - ETATS-UNIS - 00 - FAYETTEVILLE

E36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6686/>



Dans une usine de production d'eau potable, un réservoir tombe et endommage une canalisation. Une fuite de chlore intoxique 4 personnes ; 1 700 autres sont évacuées par mesure de sécurité.
